

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 25697 du 10 mai 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1911123S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 70934 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828659S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2019:

Bellanger Julien	NIGEND : 170 067	NLS : 8 025 313
Petit Karine	NIGEND : 149 698	NLS : 8 007 569

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2019:

Boujat Marion	NIGEND : 313 345	NLS : 8 108 900
Renard Philippe	NIGEND : 148 126	NLS : 8 008 785
Fresneau Stéphane	NIGEND : 140 699	NLS : 8 000 336
Vassenet Jérôme	NIGEND : 233 299	NLS : 8 086 063

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2019:

Hnid Bastien	NIGEND : 353 610	NLS : 8 143 592
---------------------	------------------	-----------------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mai 2019.

Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,
T. MORTEROL